Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

N° 136 - décembre 2017

Pourquoi *Altersécurité infos* ?

La sécurité et la santé au travail sont désormais des sujets d'actualité qui intéressent le grand public. Il faut s'en féliciter, tant ce débat public contribue à renforcer l'attention portée à ces questions cruciales. Toutefois, il est encore nécessaire de diffuser sur ces questions une information plus spécialisée à destination des personnes plus spécifiquement concernées.

C'est la vocation d'Altersécurité qui, fort de l'expérience des intervenants de Point Org Sécurité, entend informer plus spécialement les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs en matière de santé et de sécurité au travail. Altersécurité ne prétend pas être exhaustif, mais souhaite susciter l'attention de ses lecteurs sur l'actualité des risques professionnels.

Cette démarche repose sur quelques solides convictions. La première est que la prévention est la clef de voûte de la lutte contre les risques et qu'il n'y a pas de prévention efficace sans une bonne information. La seconde est que les risques évoluent sans cesse, à mesure que le travail lui-même se transforme et que les connaissances évoluent. La troisième est que cette mise à jour permanente de nos savoirs et de nos pratiques doit s'appuyer sur de multiples disciplines.

En effet, pour bien combattre les risques, il faut les connaître et pour les connaître, il faut se nourrir des recherches accomplies dans des domaines d'expertise aussi variés que le droit, la médecine, la sociologie, la psychologie, l'ergonomie, l'économie ou encore le management. C'est ainsi, en croisant les savoirs et les expériences les plus diverses que nous souhaitons contribuer à la nécessaire sensibilisation aux risques professionnels.

www.altersecurite.org

Éditorial

Prévention des risques professionnels

LA NÉCESSITÉ D'ASSISTER LES PETITES ENTREPRISES

En matière de prévention des risques professionnels, les micro et petites entreprises (MPE) font l'objet d'une attention particulière.

50 % des actifs français dans les MPE

Deux raisons l'expliquent. D'une part, l'importance de ces entreprises de 1 à 9 et de 10 à 49 salariés dans le tissu économique français. En effet, 98 % des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et elles emploient la moitié de la main-d'œuvre française. D'autre part, les statistiques qui démontrent une forte concentration des accidents du travail dans ces entreprises. Ainsi, en 2014, 64 % des accidents du travail mortels se sont produits dans des MPE, contre 35 % dans des entreprises de plus de 50 salariés. Améliorer la sécurité et la santé au travail (SST) dans ce type d'entreprise aurait donc un impact majeur à l'échelle de la société. Forte de cette conviction l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a financé une étude visant à identifier les moyens d'y améliorer la prévention des risques.

Les contraintes spécifiques des MPE

Réalisé auprès de 20 MPE volontaires, le volet français de cette étude a permis de mieux cerner les contraintes auxquelles font face ces entreprises en matière de sécurité et de santé au travail (SST). Les chercheurs observent ainsi que *"les dirigeants sont généralement bien informés sur la réglementation en SST et connaissent leurs obligations"* mais affirment *"ne pas être en mesure de l'appliquer par manque de ressources : temps, autres priorités, manque de compétences en interne…"* Ils relèvent aussi que les solutions publiques proposées pour améliorer la SST sont victimes du même écueil : *"Plusieurs entreprises n'en profitent pas, même si elles en connaissent l'existence, pour diverses raisons"* comme, par exemple, *"le manque de temps pour constituer le dossier"*.

Les acteurs privés de la prévention partenaires indispensables des MPE

De la même façon, l'étude pointe que, parmi ces entreprises, *"aucune n'a mentionné les services de santé au travail comme un soutien pour améliorer la prévention"*. Pour les chercheurs, *"cela met en évidence un éloignement entre les MPE avec les dispositifs existant en matière de SST"*. Et de préciser que *"les entreprises semblent éloignées des acteurs du dispositif de prévention, comme les médecins du travail, l'inspection du travail ou les conseillers des Carsat"*. Pour autant, il ne faudrait pas en déduire qu'elles sont totalement isolées. En effet, *"elles demandent des conseils à des acteurs qui semblent plus en proximité avec elles, comme les consultants externes et les organisations professionnelles"*.

Passer de la contrainte subie à l'opportunité saisie.

On ne saurait mieux souligner le rôle crucial que jouent les acteurs privés de la prévention auprès de *"chefs d'entreprise ayant la responsabilité de la SST, mais manquant de connaissances et de formation pour pouvoir assurer seuls une mission de prévention"*. Afin qu'ils puissent donner leur pleine mesure, une nécessité se dégage toutefois : parvenir à convaincre les dirigeants de MPE que, correctement menées, les démarches d'évaluation et de prévention des risques professionnels représentent non une contrainte - comme ils le croient trop souvent -, mais une opportunité à saisir, comme ils le réalisent, une fois qu'ils s'y sont investis. ■

Pour aller plus loin : *"Quelles pratiques de gestion des risques sans les micro et petites entreprises ? Résultats de l'étude SESAME"*, in *Hygiène et sécurité du travail*, n° 248, septembre 2017, consultable sur www.inrs.fr.

Lu pour vous

Les erreurs médicales démultipliées en cas de mal-être des professionnels

Les personnels de santé souffrant de mal-être professionnel commettent davantage d'erreurs médicales. C'est la conclusion d'une récente étude réalisée aux États-Unis par l'Ohio State University et publiée par le *Journal of Occupational and Environmental Medicine*. Après avoir interrogé quelque 1790 infirmiers issus de 20 hôpitaux, les chercheurs ont notamment mis en évidence que l'épuisement, la fatigue émotionnelle, la dépression et la mauvaise conciliation de la vie personnelle et professionnelle amoindrissaient grandement leur efficacité. Ainsi, il s'avère que *"les infirmiers souffrant de signes de dépression avaient une probabilité de 26 à 71 % plus élevée de faire des erreurs médicales que ceux qui déclaraient avoir une bonne qualité de vie professionnelle"*. Les auteurs de l'étude en déduisent très logiquement que le bien-être des employés doit être une priorité pour les systèmes de santé dans l'objectif d'offrir des soins de qualité. Cette étude vient ainsi confirmer le fort lien existant entre bien-être au travail et efficacité, à l'hôpital comme dans tous les secteurs professionnels.

Pour aller plus loin :
"A National Study Links Nurses' Physical and Mental Health to Medical Errors and Perceived Worksite Wellness", Bernadette Melnyk et al., www.joem.org, octobre 2017.

▶ LA CITATION DU MOIS

"Les troubles musculo-squelettiques représentent chaque année en France 10 millions de journées de travail perdues, soit 45.000 équivalents temps plein (ETP)."

Bernard Dugué, enseignant-chercheur en ergonomie de l'université de Bordeaux, lors des septièmes rencontres Santé et travail, à Paris, cité in Travail & Sécurité, n° 789, décembre 2017.

Les professionnels de l'onglerie exposés à 60 substances toxiques

Les professionnels du soin des ongles sont exposés à un grand nombre de substances chimiques potentiellement dangereuses. C'est ce qui ressort d'une étude publiée le 23 novembre dernier par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). En effet, *"sur les 700 substances présentes dans la composition des produits utilisés ou dans les atmosphères de travail. 60 ont été jugées très préoccupantes en raison de leur classification cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction (CMR)"*. En conséquence, l'Anses recommande aux professionnels concernés, de *"renforcer la mise en œuvre de mesures de prévention du risque chimique, afin de réduire les expositions"*. L'agence cite notamment *"la recherche de produits de substitution, l'utilisation de tables aspirantes et le port d'équipements de protection individuelle adaptés"*.

Pour aller plus loin : *www.anses.fr*

Des gestes simples à promouvoir pour éviter la propagation des virus au travail !

Grippe, gastro, rhume... Avec le froid, les maladies hivernales sont de retour provoquant fatigue et démultiplication des arrêts maladies au sein des équipes. Or, l'adoption de quelques gestes simples permet de limiter efficacement la propagation des virus dans l'entreprise.

Comme le rappelle l'INRS, *"les virus hivernaux peuvent se transmettre par la toux, les éternuements, voire par contact avec les mains d'une personne infectée ou par l'intermédiaire d'objets contaminés"*.

Les gestes qui empêchent la transmission

Dès lors, quelques gestes simples permettent de réduire considérablement ces risques de transmission :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon liquide (le séchage devant se faire de préférence avec un essuie-mains en papier à usage unique ou à l'air libre) ou avec une solution hydroalcoolique, notamment après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, avant de manger et après être allé aux toilettes ;
- se couvrir la bouche et le nez avec sa manche ou un mouchoir en cas de toux ou d'éternuements ;
- en cas d'écoulement nasal, utiliser des mouchoirs en papier à usage unique ;
- aérer régulièrement le local de travail pour renouveler l'air.

Mesures spécifiques pour certains salariés

L'INRS rappelle aussi que *"la vaccination contre le virus de la grippe saisonnière est recommandée à certains salariés fragiles (sur avis médical), et aux femmes enceintes (quel que soit l'âge de la grossesse)"*, ainsi que dans certains secteurs professionnels comme, par exemple, les milieux de la santé - pour réduire les risques de contamination au sein des établissements - et dans l'industrie des voyages. ■

Comment se laver efficacement les mains ?

Nous pensons tous savoir nous laver les mains parce que nous le faisons chaque jour, machinalement. Or, pour être efficace, un lavage de main doit cependant répondre à une technique précise, précisée par l'INRS. Il faut ainsi :

- mouiller les mains ;
- savonner, de préférence avec du savon liquide ;
- frotter les paumes, le dos des mains, l'espace situé entre les doigts ;
- nettoyer les ongles en les frottant doucement contre la paume opposée ;
- rincer sous l'eau courante.
- sécher avec un essuie-main de préférence en papier et à usage unique. ■

Dossier

Le bruit, risque professionnel trop méconnu

Selon une récente enquête, réalisée par l'Ifop pour la Journée nationale de l'audition, plus d'un actif sur deux affirme souffrir du bruit et des nuisances sonores au travail. Risque trop souvent ignoré, le bruit représente pourtant une menace pour la santé des travailleurs et le bon fonctionnement de l'entreprise… même lorsque le niveau sonore est inférieur aux seuils réglementaires !

➤ Un salarié sur deux gêné par le bruit

"Plus d'un actif occupé sur deux (52 %) déclare être gêné par le bruit sur son lieu de travail", établit une enquête réalisée par l'Ifop auprès d'un échantillon représentatif de quelque 700 actifs français. Plus précisément, 18 % des répondants affirment rencontrer cette gêne *"souvent"* quand 34 % ne l'éprouvent que *"de temps en temps"*. Bien entendu, tous les travailleurs ne sont pas également exposés à ce risque. *"Les populations rencontrant le plus ce problème sont les travailleurs en région parisienne (57 %, soit +5 points par rapport à la moyenne) et les ouvriers (60 %, +8 points)"*, notent les analystes de l'Ifop.

➤ Des conséquences néfastes sur la santé physique et psychologique

Or, les travailleurs questionnés sont parfaitement conscients que les nuisances sonores représentent un véritable risque professionnel. Quelque 56 % des répondants estiment que le bruit et les nuisances sonores sur leur lieu de travail sont *"susceptibles d'entraîner des pertes d'audition et des acouphènes"* (comme des sifflements ou des bourdonnements dans les oreilles). Enfin, une proportion plus importante encore identifie le bruit comme une source de mal-être : *"87 % déclarent qu'elles peuvent entraîner de la fatigue, 79 % des maux de tête et 75 % du stress"*.

➤ Des effets négatifs sur la performance individuelle et collective

Bien entendu, les effets négatifs du bruit se répercutent sur le fonctionnement de l'entreprise. 57 % des répondants considèrent que *"les nuisances sonores portent atteinte à leur efficacité au travail"*, 16 % estimant même qu'elles portent *"beaucoup"* atteinte à celle-ci. Selon l'enquête, les personnes davantage impactées dans leur efficacité sont les cadres et les professions intellectuelles supérieures (63 %) et les travailleurs en région parisienne (64 %). Autre enseignement corroborant l'impact négatif du bruit sur la productivité des organisations : 81 % des répondants considèrent qu'il peut *"entraîner une perte d'attention"* et 77 % qu'il *"nuit au bon dialogue entre collègues"*. Enfin, de façon plus profonde et insidieuse, 67 % voient dans les nuisances sonores un facteur de démotivation et de désengagement à long terme en mettant en avant *"le risque d'une certaine lassitude à l'égard de leur travail."*

> ***"Plus d'un actif occupé sur deux (52 %) déclare être gêné par le bruit sur son lieu de travail. 87 % déclarent qu'il peut entraîner de la fatigue, 79 % des maux de tête et 75 % du stress. Enfin, 57 % considèrent que "les nuisances sonores portent atteinte à leur efficacité au travail".***

➤ Une focalisation trop importante sur le seul respect de la législation

Les entreprises ne restent heureusement pas inactives face à cet enjeu, d'autant que plusieurs articles du Code du travail fixent des seuils d'exposition au bruit des travailleurs et instaurent une valeur limite d'exposition. Ainsi la plupart des employeurs n'ignorent pas qu'ils doivent agir sur les conditions et l'organisation du travail (choix des équipements, etc.), ainsi que former et informer les salariés sur les risques et leur prévention et de fournir des Protecteurs individuels contre le bruit (PICB) à partir de 80 décibels (dB) d'exposition.

➤ Intégrer la lutte contre le bruit à une démarche de progrès global

Pour les experts de l'association Journée National de l'Audition, cette législation a toutefois un effet pervers en laissant croire qu'en deçà des seuils réglementaires, le problème n'existe plus. *"Les entreprises françaises se heurtent pour la plupart à une approche culturelle spécifiquement orientée 'lutte' en considérant que le seul respect des aspects réglementaires est une condition suffisante"*, expliquent-ils. Or, comme le démontre l'enquête de l'Ifop, les nuisances sonores ont des effets néfastes sur la santé des individus et la performance des organisations, même lorsqu'elles sont inférieures aux seuils réglementaires… D'où la recommandation d'intégrer la lutte contre le bruit à une démarche plus proactive d'amélioration des conditions de travail, en saisissant notamment *"l'opportunité que représente la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)"*.

Pour aller plus loin : Les résultats de l'enquête sont consultables sur le site de l'association Journée Nationale de l'Audition : *www.journee-audition.org*.

Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de *Point Org Sécurité* scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'*Altersécurité* un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

Management. Le grand retour du réel

Par Philippe Schleiter, VA Press
novembre 2017, 200 p., 18 €.

"*En 2008, tout un monde d'illusions s'est dissipé, révélant les béances d'une crise non seulement financière mais aussi économique, sociale, politique et morale. Le réel a fait son grand retour*", écrit Philippe Schleiter.

Consultant spécialisé depuis 15 ans dans la conduite du changement et les projets de transformation, il puise dans son expérience professionnelle pour remettre en cause nombre des poncifs managériaux à la mode. Ainsi, s'agissant du "*bonheur professionnel*", il mène une charge salutaire contre le *"maternalisme"* qui conduit nombre d'entreprises à *"chouchouter"* leurs employés en leur proposant salles de sport, conciergeries et autres cafétérias design… Des initiatives certes sympathiques, mais qui ne sauraient se substituer aux vrais ingrédients du bien-être professionnel que sont, par exemple, l'autonomie, les marges de manœuvres, la possibilité de prendre des initiatives et d'acquérir de nouvelles compétences.

De la sorte, il rejoint l'expérience de nombre de professionnels de la prévention des risques qui, comme lui, remarquent les ravages provoqués par la promotion sans discernement de recettes toutes faites sans lien avec le fonctionnement subtil des communautés humaines que sont les entreprises. ■

La ressource du mois :

Addict Aide : un portail internet pour agir contre les addictions au travail

"*Les pratiques addictives sont aussi présentes dans le milieu professionnel. Quelles sont les solutions pour prévenir, repérer et agir pour développer le bien-être au travail ?*" C'est ainsi que s'ouvre la rubrique que le nouveau site internet *Addict Aide* consacre aux addictions en milieu professionnel.

Des ressources pour agir

Destiné aux salariés, aux dirigeants, aux services de ressources humaines, aux représentants du personnel ou encore aux services de santé au travail, ce portail fournit à chacun de ces acteurs les outils nécessaires pour développer la prévention des addictions : données générales, facteurs de risques, conséquences, aspects juridiques, statistiques…

Tous acteurs de la prévention

L'un des points forts du site est d'inscrire dans son ergonomie elle-même que la prévention des addictions ne relève pas de la seule responsabilité des employeurs mais qu'elle représente une action collective. En effet, chacun peut y concourir en sortant du déni dont font encore trop souvent l'objet les conduites addictives.

Jeu de questions-réponses

Résolument opérationnel, le site propose aussi des réponses concrètes aux questions très pratiques que peuvent se poser les différents acteurs de l'entreprise :

- *"Comment organiser une démarche commune employeur, représentants du personnel et médecin du travail pour prévenir les risques liés aux consommations de substances psychoactives ?"*
- *"Que mettre dans un règlement intérieur concernant la consommation de substances psychoactives ?"*
- *"Quelles sont les conditions pour réaliser un test salivaire de dépistage de substances psychoactives illicites ?"*

Ce site représente une aide bienvenue pour faire face à des risques fort délicats à gérer tant ils se situent au croisement de l'intime et du professionnel. ■

Pour aller plus loin :
www.addictaide.fr

Altersécurité infos
Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité
Directeur de publication : Emmanuel Pochet
Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

Altersécurité infos Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.evrp.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

La collection complète d'*Altersécurité* :
www.altersecurite.org